

Extrait de Catéchisme 3: Inéligibilité de Tenir de Postes, et Églises Catholiques Nominales

Du *Catéchisme Catholique*¹

par Richard Joseph Michael Ibranyi

Table des Matières

<i>Les non-membres de l'Église Catholique ne peuvent pas tenir de postes dans l'Église Catholique</i>	<i>1</i>
<i>Églises Catholiques Nominales.....</i>	<i>2</i>
Enseignements officiels de l'église	2
La foi manifeste du chef de l'église	3
Autres facteurs	4
Tous les membres d'une église non-Catholique sont des schismatiques formels.....	4

Les non-membres de l'Église Catholique ne peuvent pas tenir de postes dans l'Église Catholique

1. Les non-membres de l'Église Catholique ne peuvent pas tenir de postes dans l'Église Catholique. Ainsi, les idolâtres, les hérétiques formels, les schismatiques formels, les excommuniés majeurs, les pré-catéchumènes, les catéchumènes et tous les autres non-membres de l'Église Catholique ne peuvent pas tenir de postes dans l'Église Catholique.

Saint Paul dit, « Qu'un homme nous considère ainsi comme les ministres du Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu. Ici maintenant il est requis parmi les dispensateurs qu'un homme soit trouvé fidèle. » (1 Cor. 4:1-2)

Le Prophète Osée dit, « Parce que vous avez rejeté la connaissance, je vous rejeterai, afin que vous ne me feriez pas l'office de la prêtrise. » (Osée 4:6)

2. Les hérétiques formels présumés et les schismatiques formels présumés sont présumés de ne pas tenir de postes dans l'Église Catholique.
3. Ainsi un titulaire apparent qui est un idolâtre, un hérétique formel, un hérétique formel présumé, un schismatique formel, ou un schismatique formel présumé ne tient pas le poste ou est présumé ne pas tenir le poste même si tous les Catholiques croient qu'il tient le poste. Si l'une de ces choses s'applique à un titulaire apparent avant qu'il ne reçoive un poste ou ne soit élu à celui-ci, alors il n'obtient pas le poste ou est présumé ne pas l'obtenir. Mais si l'une de ces choses s'applique à un titulaire après qu'il tient le poste, alors il perd automatiquement le poste ou est présumé l'avoir automatiquement perdu. Il doit donc être dénoncé comme non-titulaire ou non-titulaire présumé et traité comme un idolâtre, un hérétique formel ou un schismatique formel.
4. Parce que les excommuniés mineurs sont membres de l'Église Catholique, ils peuvent tenir des postes mais ne peuvent pas légalement, et dans certains cas valablement, les exercer.

¹ Ce catéchisme n'est pas encore complet. Lorsqu'il le sera, les extraits seront retirés puisqu'ils seront tous contenus dans le livre intitulé *Le Catéchisme Catholique*, qui servira de Profession de Foi ou d'abjuration.

Églises Catholiques Nominales

5. Les enseignements officiels d'une église à son troupeau ou la foi manifeste du chef de l'église sont ce qui détermine si l'église est Catholique ou non

Enseignements officiels de l'église

6. Les enseignements officiels d'une église consistent en ce qui suit:
 1. Son catéchisme
 2. Tout autre enseignement dont le chef de l'Église dit au troupeau qu'ils doivent y consentir.
7. Si un enseignement officiel de l'église doute ou dénie un dogme basique ou un dogme secondaire, l'église est une église non-Catholique. Par exemple, si une ou plusieurs des hérésies ou idolâtries suivantes sont un enseignement officiel de l'église, alors l'église est une église non-Catholique:

L'hérésie Arienne, qui affirme que l'incarné Jésus n'est qu'un homme et donc pas aussi Dieu. Cette hérésie dénie le dogme basique selon lequel l'incarné Jésus est Dieu et homme. Au premiers jours de l'Église, les églises qui adhéraient à l'hérésie Arienne étaient connues sous le nom d'églises Ariennes.

L'hérésie selon laquelle les non-membres de l'Église Catholique peuvent être dans la voie du salut.

L'hérésie selon laquelle les Musulmans croient en et adorent le vrai Dieu, qui dénie le dogme basique selon lequel les Musulmans ne croient pas en et n'adorent pas le vrai Dieu.

L'hérésie selon laquelle Dieu aurait créé les hommes pour qu'ils soient homosexuels et que, par conséquent, l'inclination homosexuelle n'est pas pécheresse.

Les hérésies selon lesquelles la peine de mort et les guerres sont intrinsèquement pécheresses. Ces hérésies déniaient les dogmes basiques et de loi naturelle selon lesquels l'usage justifié de la peine de mort et de la guerre sont ordonnés par Dieu comme étant bons et nécessaires afin de préserver la loi et l'ordre et de punir les pécheurs.

L'hérésie selon laquelle l'Ancienne Alliance est toujours en vigueur à l'époque de la Nouvelle Alliance, qui dénie le dogme secondaire selon lequel l'Ancienne Alliance a pris fin et a été remplacée par la Nouvelle Alliance lorsque le Christ est mort sur la croix.

L'hérésie selon laquelle la Sainte Eucharistie n'est que du pain et du vin et non le corps et le sang du Christ, qui dénie le dogme secondaire selon lequel la Sainte Eucharistie est le corps et le sang du Christ sous les apparences du pain et du vin.
8. Les images publiques et manifestes d'une église sont des enseignements officiels de l'église, car elles transmettent un message au troupeau.
9. Ainsi les églises qui sont notoirement profanées par des images de diables, d'idoles, de faux dieux, de païens, d'hérétiques, de schismatiques, de vices, d'immodestie, de pornographie, ou de difformités grotesques sont des églises non-Catholiques.
10. Si un enseignement officiel d'une église doute ou dénie un dogme plus profond et que ce dogme a été promulgué au troupeau, alors cette église est une église non-

Catholique. Si le dogme plus profond n'a pas été promulgué au troupeau, alors cette église est une église Catholique.

La foi manifeste du chef de l'église

11. Le chef d'une église est un clerc (généralement un simple prêtre), mais il peut aussi s'agir d'un monseigneur, d'un évêque, d'un archevêque, ou d'un cardinal.
12. La foi du chef d'une église est la foi de l'église si elle est manifestée à tout le troupeau.
13. Si le chef d'une église doute ou dénie un dogme basique ou secondaire et que cela est manifeste à tout le troupeau, alors l'église est une église non-Catholique. Par exemple, si l'une des hérésies suivantes du chef d'une église est manifeste à tout le troupeau, alors l'église est une église non-Catholique. (Voyez Point 7, p. 2)
14. Si des soi-disant Catholiques qui sont des idolâtres manifestes, des hérétiques formels manifestes, ou des hérétiques formels présumés manifestes ne sont pas dénoncés et expulsés de l'église, alors le chef de l'église devient un idolâtre ou hérétique formel manifeste et son église devient ainsi une église non-Catholique.
15. S'il est manifeste au troupeau que le chef de l'église ne dénonce pas un supérieur qu'il sait être un hérétique formel ou un hérétique formel présumé et l'évite dans les affaires religieuses, alors le chef de l'église est un hérétique formel, soit par péché d'omission et d'association, même s'il ne croit pas à l'hérésie, soit par péché de commission s'il croit lui aussi à l'hérésie. Ainsi, son église devient une église non-Catholique.
16. Si le doute ou déni d'un dogme plus profond par le chef de l'église est manifesté à tout le troupeau, alors l'église reste une église Catholique jusqu'à ce que le troupeau ait la preuve que le chef de l'église est culpable ou inculpable. Si le troupeau découvre qu'il est culpable, alors l'église devient une église non-Catholique. Si le troupeau découvre qu'il est inculpable et qu'il abjure donc son hérésie, alors l'église reste une église Catholique. Par exemple,
 1. Si le chef de l'église dénie le dogme plus profond selon lequel l'incarné Jésus a deux volontés, une volonté divine et une volonté humaine, son église reste une église Catholique à moins que 1) son hérésie est manifeste au troupeau, 2) le troupeau connaît le dogme plus profond, 3) le troupeau le dénonce comme hérétique, et 4) il n'abjure pas son hérésie, auquel point son église deviendrait une église non-Catholique.
 2. Si le chef de l'Église dénie le dogme plus profond selon lequel les non-membres de l'Église Catholique ne peuvent pas tenir de postes et fait référence à un supérieur qu'il sait être un hérétique formel ou un hérétique formel présumé comme titulaire de poste, son Église reste une Église Catholique à moins que 1) son hérésie est manifeste au troupeau, 2) le troupeau connaît le dogme plus profond, 3) le troupeau le dénonce comme hérétique, et 4) il n'abjure pas son hérésie, auquel point son église deviendrait une église non-Catholique.

Autres facteurs

17. Un membre d'une église Catholique qui tient ou enseigne une hérésie doit être dénoncé comme hérétique et signalé à son supérieur par ceux qui au courant du fait de son hérésie. Et s'il est un hérétique formel ou un hérétique formel présumé, il doit être évité dans les affaires religieuses. Mais s'il est un hérétique matériel présumé, il doit être admonesté; et s'il n'abjure pas, il est alors un hérétique formel et doit donc être évité dans les affaires religieuses.
18. Bien que les non-Catholiques qui n'ont jamais été Catholiques soient autorisés à assister à la Messe des Catéchumènes dans une église Catholique, ils n'adhèrent pas à l'église et les fidèles sont donc interdits d'être en communion religieuse avec eux. Ainsi leur présence dans une église ne fait pas de celle-ci une église non-Catholique.
19. Tandis que ceux qui étaient membres de l'église et qui ont été expulsés pour idolâtrie, hérésie, ou schisme et qui sont donc sous une excommunication majeure ne sont même pas autorisés à entrer dans l'église, sans parler d'assister à la Messe des Catéchumènes.

Tous les membres d'une église non-Catholique sont des schismatiques formels

20. Toutes personnes, et donc même les nouveau-nés, qui sont membres d'une église non-Catholique sont des schismatiques formels pour adhérer à une église non-Catholique, même si elles pensent qu'il s'agit d'une église Catholique et se croient Catholiques. Dans ce cas, l'ignorance inculpable n'est pas une excuse.
21. Lorsqu'une église Catholique devient une église non-Catholique, ses membres doivent la quitter ou devenir schismatiques formels. Ils deviendraient aussi idolâtres ou hérétiques formels, au moins par péché d'omission et d'association, pour rester dans une église idolâtre ou hérétique s'ils connaissent ou devraient connaître les idolâtries ou les hérésies de cette Église.

Pour la gloire de Dieu; en honneur de la Sainte Vierge Marie, de Saint Michael, de Saint Joseph, des Saints Joachim et Anne, de Saint Jean Baptiste, et de tous les autres anges et saints; et pour le salut des hommes

Version Originale: 1/2021; Version Courante: 1/2021

Mary's Little Remnant

302 East Joffre St.

Truth or Consequences, New Mexico 87901-2878, USA

Site Internet: www.JohnTheBaptist.us